

Règlement intérieur de la bibliothèque et de la carthotèque

2025

La bibliothèque et la carthotèque sont ouvertes aux horaires d'ouverture du secrétariat.
Les nouvelles acquisitions sont régulièrement publiées sur le site.

Les ouvrages de la bibliothèque sont classés en deux catégories :

- les récits, œuvres littéraires, BD, beaux livres, conseils techniques et DVD (rangés essentiellement dans la partie gauche) sont ouverts à la consultation sur place ainsi qu'au prêt, pour tous les membres du Club Alpin de Strasbourg à jour de leur cotisation ;
- les topos (rangés dans la partie droite) sont accessibles à la consultation sur place pour les membres à jour de cotisation, mais le prêt en est réservé aux encadrants des différentes disciplines.

Les cartes de la carthotèque (rangées dans le meuble de la salle de réunion) sont soumises à la même règlementation que les topos.

Concernant le prêt des ouvrages, quelle que soit leur catégorie, il est indispensable d'en noter l'emprunt dans le cahier de prêt disponible auprès du secrétariat.

La durée du prêt est limitée à 2 mois pour les ouvrages généraux, à 3 mois pour les topos et les cartes.

Toute proposition d'achat doit être préalablement visée par une des bibliothécaires ou le président (les crédits étant très limités).

Toute proposition de don d'ouvrage concernant la montagne et les sports de montagne est évidemment la bienvenue.

Dans la salle de réunion, sous la mention «Servez-vous», sont proposés au don des ouvrages déclassés ou en double. N'hésitez pas à en profiter.